

Votre correspondant :

Natacha BURNOTTE

Coordinatrice

+32 (0) 61/620.337

n.burnotte@province.luxembourg.be

Concerne : Formation de base des gardes champêtres particuliers des Provinces de Namur et Luxembourg - session 2023.

Madame,
Monsieur,

L'Institut Provincial de Formation de la Province de Luxembourg (IPF) a le plaisir de **vous proposer une formation de base pour les candidats gardes champêtres particuliers** du territoire des provinces de Luxembourg et de Namur. Cette formation est obligatoire afin d'obtenir une carte de légitimation et **d'exercer la fonction de garde champêtre particulier**.

Modalités pratiques de la formation :

- L'admission à cette formation **est soumise à l'autorisation de Monsieur Olivier Schmitz, Gouverneur de la Province de Luxembourg**.
- Les cours (80 heures) se donneront **entre mars et mai 2023, les mardis et jeudis en soirée (18h → 21h), ainsi que certains samedis toute la journée (9h → 17h30)**, hors vacances scolaires, à l'Institut Provincial de Formation, Rue du Fortin, 24 dans le zoning industriel 1 de Bastogne.
- **L'admission à cette formation est subordonnée au versement de 550€** (les modalités de paiement vous seront communiquées si votre inscription est validée).
- La formation de base comprend au minimum les matières suivantes : le droit, le garde champêtre particulier, le procès-verbal, l'intervention sûre et justifiée et les compétences sociales.
- À l'issue des 80 heures de cours, un **test de compétences est organisé**. Le candidat doit obtenir une note de **minimum 55% des points dans chacune des matières du test** de compétences organisé par la commission d'examen visée à l'article 28 pour obtenir une attestation de réussite. Le candidat peut représenter au maximum deux fois le test de compétences dans un délai de deux années prenant cours le premier jour de la session d'examen suivant immédiatement la formation de base. À défaut, le candidat doit à nouveau suivre la formation de base.
- Pour ouvrir cette formation, **il faut un minimum de 12 personnes inscrites** et au maximum 20 candidats.

La correspondance est à adresser à Monsieur le Directeur général provincial.

Institut Provincial de Formation

✉ Zoning 1 - rue du Fortin, n°24 · 6600 BASTOGNE

☎ 061/620 330

✉ ipf@province.luxembourg.be

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il vous suffit d'adresser votre demande d'admission à la formation avant le **05 janvier 2023 AU PLUS TARD** à l'attention de Madame Natacha BURNOTTE, à l'**Institut Provincial de Formation (IPF) de la Province de Luxembourg, rue du Fortin, 24 à 6600 BASTOGNE**. Tél : 061/620.337. - n.burnotte@province.luxembourg.be

Pour cela, vous devez nous envoyer :

- **La fiche de demande d'admission (ci-jointe) complétée**
- **Une copie de l'extrait du casier judiciaire** (ne datant pas de plus de trois mois) ;
- **Une copie de la carte d'identité (recto/verso)**

Nous nous chargerons de transmettre votre demande de formation au Gouverneur de la Province de Luxembourg qui pourra valider votre inscription après vérification des conditions requises.

Après cette formation, pour être agréé, le candidat garde champêtre particulier devra **respecter les conditions d'agrément** définies dans l'arrêté royal du 10 septembre 2017 (voir document ci-joint). **Nous vous conseillons de bien prendre connaissance de ces conditions.**

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Sophie MATHIEU,
Directrice de l'IPF